

RÉSOLUTION N° 603

**PROGRÈS ACCOMPLIS DANS LA MISE EN OEUVRE DES RÉOLUTIONS DE LA
DIX-SEPTIÈME RÉUNION ORDINAIRE DU CONSEIL INTERAMÉRICAIN DE
L'AGRICULTURE (LE CONSEIL) ET DE LA TRENTE-QUATRIÈME RÉUNION
ORDINAIRE DU COMITÉ EXÉCUTIF**

Le COMITÉ EXÉCUTIF, à sa Trente-cinquième réunion ordinaire,

VU :

Les documents IICA/CE/Doc. 645 (15), “Progrès accomplis dans la mise en œuvre des résolutions de la Dix-septième réunion ordinaire du Conseil interaméricain de l’agriculture (le Conseil)” et IICA/CE/Doc. 644 (15), “Progrès accomplis dans la mise en œuvre des résolutions de la Trente-quatrième réunion ordinaire du Comité exécutif”,

CONSIDÉRANT :

Que les rapports de progrès mentionnés ci-dessus montrent que la direction générale de l’Institut interaméricain de coopération pour l’agriculture (IICA) a exécuté de manière satisfaisante les dispositions des résolutions adoptées à la Dix-septième réunion ordinaire du Conseil et qu’elle s’est dûment acquittée des tâches nécessaires afin de mettre en application les résolutions adoptées lors de la Trente-quatrième réunion ordinaire du Comité exécutif,

DÉCIDE :

De recevoir favorablement les rapports : (i) “Progrès accomplis dans la mise en œuvre des résolutions de la Dix-septième réunion ordinaire du Conseil interaméricain de l’agriculture (le Conseil)” ; et (ii) “ Progrès accomplis dans la mise en œuvre des résolutions de la Trente-quatrième réunion ordinaire du Comité exécutif”.